



# Comité d'Entreprise Européen



## AVIS DU COMITE D'ENTREPRISE EUROPEEN CONCERNANT LA MISE EN EXTINCTION DE CREDIUM

### Sur les aspects économiques

La république tchèque et la Slovaquie ne font plus partie des zones géographiques stratégiques pour le groupe. De plus, le retrait de CA CIB de ces pays a renforcé ce choix.

Eu égard à l'appréciation du CA sur les fondamentaux économiques de la République Tchèque, qui restent sains (note de conjoncture pays émergents février 2013) et sans nier une conjoncture difficile, le CEE s'interroge sur l'absence de perspectives à moyen terme pour notre activité dans ce pays.

La Slovaquie étant un pays continuant à avoir une bonne croissance économique et surtout une forte croissance du crédit consommation, nous ne pouvons que faire part là aussi de nos doutes sur l'absence de perspectives à moyen terme pour ce pays.

La mise en vente de CREDIUM, ainsi que le retrait préalable de CREDIGEN en Hongrie, ne sont-ils pas la source de la décision de Fiat de stopper le partenariat ?

Sur la performance négative de CREDIUM en 2012, le CEE constate que la marge d'intérêt reste attractive pour peu que l'on sache maîtriser le risque, par ailleurs les mesures d'harmonisation de la politique de provisions au sein du groupe (dotation complémentaire de 3,7 M€) pénalisent les résultats de CREDIUM qui seraient positifs de 2,3 M€ avant impôts.

Enfin, aucune mesure de poursuite de l'activité sur un CREDIUM redimensionné n'a été envisagé, alors que l'investissement informatique de 2,4 M€ (projet Eole) était supportable et que cela aurait permis de maintenir une part conséquente des emplois de CREDIUM.

En conclusion, et alors qu'en France les efforts sont faits pour que soit priorisé la protection de l'emploi, le groupe Crédit Agricole ne nous a pas convaincu sur les arguments qui amènent à la fermeture pure et simple d'une entreprise et au licenciement de ses salariés.

Le CEE considère qu'il s'agit d'une décision politique qui ne place plus la République Tchèque et la Slovaquie dans les pays d'intérêt stratégique pour le groupe.

La responsabilité sociale du groupe envers ses salariés s'en trouve diminuée et en contradiction avec une véritable politique de responsabilité.

Le CEE donne donc avis défavorable à la décision de mise en extinction de CREDIUM.

## **Concernant les aspects sociaux.**

Sur les indemnités de départ :

- Des pays d'Europe où il n'existe pas d'organisations syndicales dans les entreprises concernées,
- Des pays où les indemnités légales sont très faibles,
- Des pays où la période de chômage est indemnisée très faiblement et pendant très peu de temps.

Avis :

Prise en compte, en partie, des demandes locales et du CEE, ce qui permet d'obtenir des mesures de bon niveau ce que le Comité Européen demandait.

Mesures salariales proposées par la direction après discussions locales et avec le Comité Européen :

Des mesures d'accompagnement sur la base des dernières négociations CACIB : 3,7 M€

- 3 fois le salaire moyen + 1 salaire de base par année d'ancienneté. Sachant que ce montant ne peut être inférieur à 9 mois de salaire de base ni supérieur à 15 mois de salaire de base
- Un mois supplémentaire de salaire de prévenance
- Des solutions de reclassement réalisées par le même prestataire que pour CACIB

En complément :

- Des mesures de rétention pour les personnes identifiées personnes clé (26 en République Tchèque et 11 en Slovaquie) et personnes « super clé » (9 en République Tchèque et 3 en Slovaquie)
- Des mesures de rétention pour le management
- La mise à disposition des deux personnes expatriées pour assurer la conduite du projet.
- Des contacts avec des établissements financiers et/ou partenaires en vue de favoriser le reclassement.

## **En conclusion :**

Le CEE donne acte à la Direction des réponses apportées en terme d'aide au départ dans les 2 pays (République Tchèque – Slovaquie).

De même pour la réponse apportée aux demandes des salariés de ces pays ainsi qu'aux demandes spécifiques du CEE en matière de socle minimum pays et ancienneté.

Des efforts sont à déployer pour favoriser l'outplacement, la formation mais aussi la mobilité interne groupe. Le traitement des cas individuels pouvant connaître des difficultés particulières sera un point de vigilance de notre part pour lequel nous n'hésiterons pas à vous interpeller et à nous mobiliser.

**Le Comité d'Entreprise Européen tient à affirmer sa totale solidarité envers les salariés de CREDIUM et de leur famille.**